

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 4 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

SERVICES VÉTÉRINAIRES

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

SOINS VIRTUELS

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

RÉFORME FISCALE

M. Savoie

L'hon. M. Kennedy

M. Savoie

L'hon. M. Kennedy

M. Savoie

L'hon. M. Kennedy

L'hon. M. Kennedy

L'hon. M. Kennedy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} M. Wilson

L'hon. M. Kennedy

M^{me} M. Wilson

L'hon. M. Kennedy

M^{me} M. Wilson

L'hon. M. Kennedy

POLITIQUE SOCIALE

M^{me} Mitton

L'hon. C. Johnson

M^{me} Mitton

L'hon. C. Johnson

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt



[Original]

SERVICES VÉTÉRINAIRES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Madame la présidente, j'ai mentionné à de nombreuses reprises que la vérité importe à la Chambre. La première ministre a manifestement reçu des renseignements erronés, soit de la part de son service des communications, soit de celle de son ministre, ou, comme d'habitude, elle n'est ni informée ni au courant de ce qui se passe. La première ministre a affirmé à maintes reprises que les services vétérinaires provinciaux n'étaient pas en mesure de prendre en charge de nouveaux clients. Lors d'une démonstration, une personne lui a directement indiqué qu'il n'en était pas ainsi, et cette personne est précisément l'une de celles qui accueillent depuis deux ans de nouveaux clients au sein des services. Cette personne a ensuite affirmé que la première ministre savait que ses observations étaient inexactes, et cette dernière est venue à la Chambre et a continué de véhiculer le discours en question. Sur qui la première ministre rejettera-t-elle la faute à cet égard? Son équipe des communications deviendra-t-elle son bouc émissaire? Son ministre deviendra-t-il son agneau sacrificiel? Cessera-t-elle de semer la confusion à l'Assemblée législative ou, pour la première fois de son mandat, prendra-t-elle la parole pour assumer sa responsabilité, retirer ses propos et s'excuser auprès des agriculteurs de ne pas avoir dit la vérité alors qu'on lui avait clairement exposé les faits?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, la vérité est que, pendant deux ans, le service de laboratoire provincial a traversé une période au cours de laquelle il n'a pris en charge aucun nouveau client. Le système éprouve des difficultés, ce que les parlementaires de l'opposition savent pertinemment, puisque, pendant qu'ils étaient au pouvoir, ils ont été informés des défis liés au recrutement de vétérinaires et à la prestation des services nécessaires à notre secteur agricole, un secteur dans lequel le ministre a investi des millions de dollars afin d'en assurer la croissance. C'est pourquoi nous mettrons en place des services qui répondront aux besoins de la communauté agricole, et qui offriront le type d'innovation que les agriculteurs recherchent, ainsi que la réactivité dont ils ont besoin. Nous continuerons de soutenir la sécurité alimentaire dans la province, tous nos agriculteurs et les gens qui ont à coeur le système et le secteur agricoles dans la province. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, vous voyez, Madame la présidente. Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick peuvent encore voir ce que défend réellement la première ministre.

Questions orales

SOINS VIRTUELS

J'aimerais continuer à poser les questions que nous voulons poser au gouvernement Holt au sujet de Foundever. C'est par l'intermédiaire d'une lettre envoyée à la fois à la première ministre et au ministre de la Santé que nous avons appris que les membres du personnel infirmier qui choisiront de travailler pour Foundever toucheront une rémunération représentant environ la moitié de ce qu'ils reçoivent actuellement chez eVisitNB. Ni la première ministre ni le ministre de la Santé n'ont répondu pour vérifier si c'était bien le cas.

La première ministre a pleinement approuvé l'entente qui accorde la gestion des services de soins virtuels du Nouveau-Brunswick à Foundever, une compagnie en difficulté financière qui est, de surcroît, américaine. La première ministre dirait-elle aux gens du Nouveau-Brunswick, en particulier aux membres du personnel infirmier dont le salaire sera réduit, si elle était au courant de la réduction de salaire lorsque, le 16 février de cette année, elle a accordé tout son soutien à Foundever? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, pour être clair, j'appuie aussi pleinement Foundever. Nous communiquons avec Foundever. La compagnie améliore — voire, révolutionne — la qualité des soins virtuels qui seront offerts au Nouveau-Brunswick en temps opportun dans les deux langues officielles par l'intermédiaire de multiples sources. Vous savez, nous confions la gestion des services à la compagnie, et c'est elle qui rémunère ses employés. La rémunération ne relève pas de notre responsabilité. La compagnie fera l'objet d'une surveillance afin de veiller à ce qu'elle fournisse les services auxquels nous nous attendons. Dès les 1^{er} juillet, 1^{er} août et 1^{er} septembre, nous aurons des soins virtuels de qualité supérieure dans la province. Je suis reconnaissant du temps que eVisitNB a consacré à la prestation de services, mais je suis encore plus reconnaissant des services que notre nouveau fournisseur de soins virtuels offrira à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, les promesses du gouvernement Holt ne correspondent jamais à ce qu'obtiennent vraiment les gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement Holt a promis, le 1^{er} avril 2026, que Foundever prendrait en charge les services de soins virtuels, lesquels étaient précédemment offerts par une compagnie située et fondée ici même, au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a dit à eVisitNB que ses services n'étaient plus nécessaires et que la compagnie néo-brunswickoise, qui a littéralement inventé les services de soins virtuels au Nouveau-Brunswick, ne convenait plus, même si elle avait aidé des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick à éviter une visite à l'urgence et qu'elle affichait un taux de satisfaction de 94 %. Les résultats d'une demande d'accès à l'information montrent que, le 23 janvier, la première ministre était au courant que l'entente avec Foundever était un gâchis et elle a demandé le prolongement des services offerts par eVisitNB ; pourtant, le 16 février, elle a donné à Foundever son appui complet et enthousiaste. La première ministre expliquerait-elle aux gens, dont le système de soins de santé numériques sera



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

bouleversé, ce qui s'est produit entre le 23 janvier et le 16 février qui l'a fait changer d'idée à l'égard de Foundever? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis très content d'appuyer une compagnie dont la majorité des employés sont des gens du Nouveau-Brunswick, et ce, dans une proportion plus élevée qu'auparavant. J'en suis ravi. Je me réjouis également du fait que la compagnie fournisse des soins plus spécialisés. J'en suis content. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick seront agréablement surpris par ce qu'ils verront à compter du 1^{er} juillet. La compagnie fournira des soins virtuels de qualité supérieure accessibles par de nombreux moyens. Il sera possible de prendre un rendez-vous, et un suivi sera assuré à l'égard des résultats. Le fournisseur de services pourra se renseigner à l'égard des services qui ont été fournis la veille, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Il s'agit de très bonnes nouvelles pour les gens du Nouveau-Brunswick. Restez à l'affût. Certaines personnes seront agréablement surprises.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Foundever sera agréablement surpris, car elle tirera plus de revenus du contrat. Tout le monde sait que l'entente avec Foundever est mauvaise, Madame la présidente, tout le monde sauf la première ministre et le ministre de la Santé. Les membres du personnel infirmier éprouvent de vives inquiétudes et de grandes préoccupations à l'égard de l'avenir des soins virtuels au Nouveau-Brunswick. Ils disent clairement que Foundever n'est pas en mesure de gérer le contrat. Les membres du personnel infirmier seront contraints de voir beaucoup moins de patients. Leur rémunération sera réduite, et les résultats pour les patients en souffriront. Or, le ministre de la Santé nous a dit que l'ambiance dans la salle était excellente. L'observation provient d'un médecin agréé qui devrait respecter l'opinion des autres professionnels agréés de la santé.

J'aimerais demander à la première ministre comment le gouvernement mesure le succès. Le mesure-t-il en fonction du fait que 70 membres du personnel infirmier praticien refusent d'adhérer à son nouveau programme? Le mesure-t-il par l'octroi d'un autre contrat du Nouveau-Brunswick à une compagnie américaine? Le mesure-t-il par la réduction de moitié de la rémunération des membres du personnel infirmier praticien? Préfère-t-elle plutôt, comme son ministre de la Santé, mesurer le succès en fonction de l'ambiance qui règne dans la salle?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, j'ai toujours respecté l'opinion de mes collègues, c'est-à-dire le personnel infirmier, le personnel infirmier praticien et les autres médecins. Cela n'a pas changé. J'entends effectivement parler de membres du personnel infirmier praticien qui se joindront à la nouvelle compagnie dans le cadre du nouveau contrat. En fait, au cours de la dernière semaine, le nombre d'infirmières praticiennes qui ont signé le contrat a doublé — doublé. Ces infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick se joignent à la nouvelle compagnie et reconnaissent la valeur de celle-ci. J'ai bon espoir que les personnes qui nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

envoient des lettres pour exprimer leurs préoccupations reconsidéreront leur position et se joindront à cette nouvelle compagnie progressiste. C'est ce à quoi je m'attends. Merci, Madame la présidente.

[Original]

RÉFORME FISCALE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Les actions du gouvernement ne correspondent pas à ce qu'il a promis en matière de réforme fiscale. Les municipalités sont furieuses. La présidente de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) a dit : Je vous écris pour exprimer notre déception et notre frustration profondes à l'égard de l'approche adoptée par votre gouvernement relativement à la réforme de l'impôt foncier et à l'égard des observations faites au sujet de notre palier de gouvernement. Les communications publiques au sujet du projet de loi ne satisfont pas aux normes de collaboration et de confiance établies par votre gouvernement.

La présidente a dit : De plus, le projet de loi n'est pas à la hauteur de l'engagement de votre gouvernement de corriger le régime d'impôt foncier défaillant. Nous vous demandons donc de mettre en suspens les travaux liés au projet de loi et de communiquer avec les conseils afin de comprendre l'incidence qu'il aura sur notre secteur. Les membres de l'UMNB croient sincèrement que davantage de travail est nécessaire pour assurer l'équité, accorder une marge de manoeuvre et répondre aux besoins des gens et des collectivités que nous représentons.

La première ministre fera-t-elle ce qui s'impose, c'est-à-dire mettre en suspens les travaux liés au projet de loi et consulter les parties prenantes au lieu de faire adopter à toute vapeur le projet de loi à la Chambre? Merci.

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Eh bien, merci beaucoup, Madame la présidente. Il est bien d'entendre que le chef de l'opposition par intérim, qui n'occupera ses fonctions que pour cinq autres jours, veut enfin poser des questions au sujet des gouvernements locaux et de la réforme de l'impôt foncier. Nous avons veillé à ce que le système soit stable, prévisible, transparent et juste envers les gens du Nouveau-Brunswick, car, essentiellement, lorsque le montant des évaluations augmente, les taux d'imposition devraient diminuer.

Le chef de l'opposition par intérim se souviendra peut-être de la citation suivante :



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick exhorte les municipalités à envisager de réduire leurs taux d'impôt pour 2023 en raison des avis de fortes hausses d'évaluation

La citation est tirée d'un article de la CBC publié le 4 octobre 2022.

« *Les gouvernements locaux devront tenir compte des hausses des évaluations lorsqu'ils fixent leurs taux d'impôt* [Traduction.]

Qui pensez-vous a tenu ces propos, Madame la présidente? C'est la ministre de Services Nouveau-Brunswick de l'époque, l'actuelle députée d'Oromocto-Sunbury.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Nous ne laisserons pas le député au succès éphémère nous faire depuis son siège la leçon, Madame la présidente.

Il a fallu 18 mois pour en arriver au projet de loi, et celui-ci est loin d'une révision complète et d'une refonte. Des éléments clés que voulaient y voir les représentants municipaux y ont été omis. Le gouvernement n'a pas tenu compte des municipalités dans le processus de consultation. Au lieu de répondre aux besoins des municipalités, les parlementaires du côté du gouvernement ont lié les mains des représentants municipaux au moyen d'une surveillance provinciale accrue et les ont ensuite blâmés pour leur gestion irresponsable de l'argent des contribuables.

Quelle audace. Les parlementaires du côté du gouvernement, qui affichent des dépenses excédentaires records de 3 milliards de dollars, blâment les gouvernements municipaux pour leur gestion irresponsable de l'argent des contribuables. Il s'agit d'un palier de gouvernement au sein duquel les représentants sont élus. Les élus sont tenus responsables de leurs actions par la voie d'élections. S'ils font preuve d'une mauvaise gestion, ils se font mettre à la porte par l'électorat. Pourtant, le gouvernement actuel essaie de marquer un but politique gagnant en jetant le blâme sur les dirigeants municipaux.

Ma question s'adresse à la première ministre. Elle peut peut-être prendre la parole. Peut-elle même donner un seul exemple d'un cas où une municipalité a montré qu'on ne pouvait pas la laisser en toute confiance gérer ses recettes fiscales?

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, nous devrions peut-être réfléchir aux résultats des élections de 2014. Le député au succès éphémère n'avait pas conservé son siège. Il n'a pas défendu son siège. Il a perdu les élections, puis a bénéficié de la plus grande bouée de sauvetage de l'histoire de la politique au Nouveau-Brunswick et a retrouvé un siège à la Chambre.

Grâce au projet de loi adopté l'année dernière au titre de la réforme fiscale, les municipalités du Nouveau-Brunswick reçoivent cette année 63 millions de dollars de plus de notre gouvernement. Le député d'en face n'avait pas mené la tâche à bien. Il a refilé le dossier aux gens qui lui ont succédé parce qu'il n'a pas réussi à produire de résultats. Bien



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sûr, le député a oublié ce qui s'est passé en 2014. Il a également oublié ce qui s'est passé de l'autre côté de la rue en mars 2024. Lui et son ancien chef de parti se sont fait huer par des représentants de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick en raison de leur négligence à l'égard de ce que demandaient les représentants municipaux.

Nous avons accordé aux municipalités une somme d'argent incroyable au moyen de la réforme fiscale. Nous nous occupons maintenant des propriétaires de biens fonciers en instaurant un régime d'impôt foncier stable, prévisible, transparent et juste, ce que, fidèles à eux-mêmes, les parlementaires progressistes-conservateurs n'ont pas réussi à faire.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Les municipalités tiennent un discours différent, Madame la présidente. L'UMNB et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) ont nettement critiqué les efforts du gouvernement dans le dossier de la réforme fiscale. Le projet de loi a une incidence sur les budgets municipaux, il diminue l'autonomie municipale et il ne favorise pas concrètement la diversification des sources de recettes. Le gouvernement actuel essaie de dresser le portrait de gouvernements municipaux irresponsables, mais leur imposer davantage de restrictions économiques fera en sorte qu'ils auront plus de difficulté à composer avec l'insuffisance des infrastructures. La situation est ainsi parce que le gouvernement établira le taux, et les représentants municipaux devront rédiger des lettres qui expliquent pourquoi ils ont besoin de plus de fonds.

Le nom du ou de la ministre des Gouvernements locaux figurera-t-il désormais sur le bulletin de vote dans les municipalités pour lesquelles il ou elle aura approuvé une augmentation des taux? Qui assume maintenant l'ultime responsabilité des décisions? Ne voilà qu'un aperçu des questions que soulève le projet de loi. Il reste beaucoup de travail à faire pour le comprendre.

La première ministre écoutera-t-elle les municipalités et leurs représentants au sein de l'UMNB et de l'AFMNB, ralentira-t-elle le processus d'adoption du projet de loi et le renverra-t-elle au Comité permanent de modification des lois? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Eh bien, Madame la présidente, je devrais peut-être rappeler au chef de l'opposition par intérim que le maire de Caraquet a dit que la réforme fiscale était tout à fait logique. Le maire sortant de Shediac dit également qu'il s'agit d'une excellente solution pour les gens du Nouveau-Brunswick, car nous opérerons des changements qui rendront le système plus prévisible, plus stable, plus transparent et plus juste pour les gens du Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : J'ai lu les lettres. Encore une fois, je me souviens de l'époque où le député d'en face se faisait huer.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Bon, mentionnons ce qui figurait sur le feuillet que le gouvernement du député d'en face a envoyé avec les factures d'impôt foncier de mars 2024. On y précisait que, puisque les taux d'imposition sont fixés à l'échelle locale, toute question sur le taux d'imposition local et la façon dont l'argent est dépensé devait être adressée au gouvernement local ou à la municipalité. La responsabilité de la hausse des taux a ainsi été refilee aux municipalités, et l'on a ainsi jeté la faute sur elles. Madame la présidente, vous savez, et les gens du Nouveau-Brunswick savent, que l'on ne peut épeler le mot « hypocrisie » sans les lettres « p » et « c ».

M^{me} M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, le projet de loi prévoit la création d'un grand stabilisateur des taux des gouvernements locaux, un mécanisme censé empêcher les municipalités d'augmenter excessivement les taux d'imposition. Toutefois, au titre du projet de loi, si un gouvernement local veut dépasser la limite prévue par le stabilisateur, il n'a qu'à envoyer une lettre au ministre pour lui expliquer pourquoi. C'est tout — une note écrite. Quel est vraiment l'objet de cette mesure additionnelle? Le ministre me donnerait-il un exemple d'un cas où il approuverait une demande d'augmentation du taux et un exemple d'un cas où il la refuserait? Monsieur le ministre, faites de votre mieux pour véritablement répondre à la question.

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, les municipalités sont des gouvernements locaux qui sont habilités à agir. Elles sont libres de prendre les décisions qu'elles veulent prendre. Les évaluations foncières ont pendant un certain nombre d'années fait l'objet de hausses records, et le gouvernement précédent a essayé de rejeter sur les municipalités la responsabilité de l'augmentation des factures d'impôt foncier, sans rien faire pour régler la situation, mais, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons décidé d'établir un stabilisateur parce que, lorsque les taux d'évaluation foncière augmentent, les taux d'imposition devraient diminuer. Lorsqu'un gouvernement municipal décidera qu'il a peut-être besoin de plus d'argent, il pourra prendre les décisions qui, selon lui, servent au mieux les intérêts de la population. Il pourra le montrer aux gens. Voilà l'élément de transparence prévu par la mesure.

Il y aura un nouveau projet de loi en mars 2027 qui donnera aux municipalités l'occasion de célébrer les investissements qu'elles font à l'échelle de leur gouvernement municipal. La population en sera témoin et pourra manifester son approbation. Le taux d'imposition municipal n'est assujéti à aucun plafond. Les municipalités sont libres de continuer,



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

comme elles le font, à fixer le taux qu'elles souhaitent, Madame la présidente. Nous sommes ici pour appuyer les municipalités, ce que le gouvernement précédent n'a pas fait.

M^{me} M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, question 1 : aucune réponse. Le ministre a à maintes reprises parlé des mesures de protection en place pour les propriétaires de biens résidentiels, mais ma question concerne les propriétaires de biens commerciaux. Au titre de la mesure proposée, les municipalités pourront appliquer au taux d'impôt foncier visant les biens commerciaux un multiplicateur qui variera entre une et deux fois le taux municipal. Je suis certaine que la question intéresse fortement la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente plus de 3 900 propriétaires d'entreprises du Nouveau-Brunswick et qui vous a remis une pétition comportant plus de 2 400 signatures, Monsieur le ministre.

Le gouvernement ne fait manifestement pas confiance aux municipalités. Vous ne leur faites pas suffisamment confiance pour dissocier les taux d'impôt, car vous craignez qu'elles les augmentent considérablement. Vous ne faites pas suffisamment confiance aux municipalités pour leur permettre d'établir leurs propres taux ; vous les empêchez donc d'agir au moyen d'une surveillance accrue, mais vous jugez acceptable de leur permettre d'appliquer un multiplicateur élargi. Aucun aspect de la situation ne semble prévisible, transparent ni simplifié, ni pour les municipalités ni pour les entreprises. Les municipalités devront justifier le taux d'imposition local. Devront-elles également justifier le multiplicateur pour ce qui est des entreprises? Oui ou non?

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, plus tôt cette semaine, lorsque la députée d'Oromocto-Sunbury parlait du projet de loi, elle a mentionné que toutes les municipalités choisiraient d'emblée le multiplicateur de 2,0. Elle jette maintenant le blâme sur les municipalités et dit que celles-ci chercheront l'argent. Voilà, si je ne me trompe pas, ce qu'elle a dit. Pourquoi les municipalités n'agiraient-elles pas ainsi? La députée a également oublié de mentionner que la limite inférieure du multiplicateur a elle aussi diminué. Les chiffres sont passés de 1,4 à 1,7 à de 1,0 à 2,0. Encore une fois, il faut tenir compte du calcul rapide. Il s'agit d'un multiplicateur. Ainsi, lorsque le taux d'imposition diminue, le multiplicateur s'applique à de plus petits chiffres, ce qui donnera comme résultat de plus petits chiffres. Madame la présidente, les municipalités pourront prévoir une croissance stable, prévisible et transparente. Les propriétaires résidentiels pourront le faire également.

Les municipalités ont reçu une énorme injection de fonds cette année grâce à nos mesures de réforme fiscale, et nous veillons maintenant à ce que les propriétaires résidentiels en bénéficient également. Ils nous en parlent. Tout au long de la campagne électorale, ils nous ont dit qu'il fallait agir à l'égard de l'impôt foncier au Nouveau-Brunswick. Madame la présidente, nous agissons à cet égard.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Question 2 : même approche, mais l'on ne donne aucune réponse, Madame la présidente. Voyons si nous recevons une réponse à la question 3. La *Loi sur le financement communautaire* prévoit le versement de subventions aux gouvernements locaux dans les endroits où se trouvent des biens industriels lourds et confère aux gouvernements locaux et au conseil le pouvoir de déterminer le montant des subventions et les conditions auxquelles on doit satisfaire pour y être admissible. De plus, selon le communiqué de presse du GNB, l'objectif est de garantir que « les collectivités accueillant des industries lourdes bénéficient d'un soutien financier plus direct pour faire face aux coûts supplémentaires associés aux services fournis pour ces biens ».

Le ministre a dit que la mesure simplifiait le système d'impôt et y apportait une stabilité, mais le gouvernement a le dernier mot à dire sur le montant des subventions et les conditions auxquelles les municipalités doivent satisfaire pour en recevoir. Le ministre expliquerait-il dans quels cas une municipalité recevrait 100 % de la subvention et dans quelles circonstances une municipalité ne recevrait rien, puisque le Cabinet a le pouvoir de prendre cette décision? Le ministre pense-t-il que la situation est prévisible pour les municipalités qui ont accès à la subvention? Monsieur le ministre, je vous en prie, veuillez répondre précisément à la question 3.

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, il est incroyable pour les personnes à la Chambre et les gens du Nouveau-Brunswick d'entendre ce que disent les parlementaires du côté de l'opposition, lesquels étaient au pouvoir à l'époque où les énormes hausses des évaluations ont eu lieu. Ils n'ont absolument rien fait à cet égard, sauf jeter le blâme sur les municipalités et dire que celles-ci devraient réduire leur taux d'imposition parce que les évaluations augmentaient. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit en 2024 — ils me l'ont certainement dit à leur porte à Quispamsis : Les évaluations et les factures d'impôt foncier sont exorbitantes. Le gouvernement actuel ne fait rien pour régler la situation. Que comptez-vous faire à cet égard?

Madame la présidente, nous voici. Nous avons conçu un système qui rendra l'impôt foncier plus transparent, plus stable, plus prévisible et plus juste pour les propriétaires résidentiels au Nouveau-Brunswick, ce que ceux-ci méritent après les années d'inaction du gouvernement précédent. Les municipalités du Nouveau-Brunswick pourront constater la même stabilité et la même prévisibilité. Nous ne tirerons aucune leçon des six années d'inaction du gouvernement précédent.

POLITIQUE SOCIALE

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, certains gouvernements agissent enfin en vue de s'élever contre les réseaux sociaux et les sociétés d'IA. Le premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, a annoncé que sa province serait la première à interdire aux jeunes de moins de 16 ans l'accès aux réseaux sociaux et aux agents conversationnels d'IA. À Terre-Neuve, les parlementaires de tous les partis représentés ont adopté à l'unanimité



Questions orales

une motion exhortant la province à faire de même. L'interdiction des médias sociaux pour les enfants récemment mise en oeuvre en Australie semble déjà porter ses fruits, puisque le nombre d'enfants qui utilisent Snapchat a diminué de 40 % depuis l'entrée en vigueur de la mesure en janvier. J'ai récemment demandé à la première ministre si elle envisageait d'interdire les réseaux sociaux et les agents conversationnels aux enfants et aux jeunes ici, au Nouveau-Brunswick. J'ai été ravie d'entendre qu'elle envisageait des options en matière de politiques publiques. La première ministre peut-elle faire une mise au point afin de préciser qui a été chargé de formuler des recommandations en matière de politiques publiques et à quel moment elle s'attend à prendre un engagement ferme en faveur d'une interdiction?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dirais à la députée d'en face que, oui, nous portons une attention tout à fait particulière à la façon dont nous pouvons mieux protéger la santé mentale et le bien-être de nos élèves et de nos jeunes ici, au Nouveau-Brunswick. Nous le faisons. Nous suivons de près ce qui se passe au Manitoba et en Australie. Nous trouverons l'approche qui convient le mieux au contexte d'ici.

Entre-temps, nous assurons déjà la protection de nos élèves dans le système scolaire au moyen de la politique 311, qui lie, en tout temps, l'utilisation des technologies numériques aux objectifs d'apprentissage. De plus, nous modernisons le programme de littératie numérique afin que les élèves puissent en apprendre sur le sujet. Une partie des objectifs d'apprentissage porte sur les risques. En temps réel, j'ai entendu des exemples de la forme que pourrait prendre le tout dans les écoles. Dans le cas de mon enfant, cela signifie comprendre que l'usage excessif du téléphone est problématique et rappeler aux adultes dans sa vie comment capter son attention. Merci.

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : J'éprouve de vives inquiétudes à l'égard du programme d'études sur l'IA que déploie le gouvernement, mais mes questions portent en fait sur une interdiction. Les plateformes de réseaux sociaux sont conçues pour créer une dépendance. Les agents conversationnels sont complaisants, flatteurs et très élogieux afin d'inciter l'utilisateur à interagir plus longtemps avec la plateforme. Ils nuisent à l'adoption de saines habitudes de réflexion, d'alimentation et de sommeil. La situation a entraîné une crise de santé mentale et des cas de dysmorphie corporelle chez les enfants. Les agents conversationnels ont littéralement causé des décès. Un agent conversationnel a facilité la planification de la fusillade de masse de Tumbler Ridge. Les agents conversationnels ont incité des personnes à se suicider et ont fourni des conseils à des jeunes sur la façon de mettre fin à leurs jours.

En réponse aux questions que j'ai posées il y a quelques semaines, la première ministre a dit que nous devons veiller à ce que nos enfants soient protégés contre ce que nous considérons comme un environnement très complexe qui peut causer des préjudices considérables à la santé mentale. Compte tenu de ces préjudices, j'aimerais que la première ministre réponde à ma première question. J'aimerais aussi lui demander ceci : La première



Questions orales

ministre cherchera-t-elle à tenir les compagnies de réseaux sociaux et d'agents conversationnels d'IA responsables des préjudices qu'elles ont causés, comme le gouvernement l'a fait à l'égard de l'industrie du tabac?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, nous avons à coeur le bien-être des élèves dans nos écoles. Il s'agit d'une composante principale du plan d'éducation que nous avons annoncé plus tôt cette semaine. L'une des choses qu'il faut faire pour assurer le bien-être des élèves, c'est justement les protéger contre la surutilisation des écrans et des réseaux sociaux. Nous sommes très conscients des risques que peut poser une telle surutilisation. C'est justement pourquoi nous devons leur apprendre à bien composer avec les risques.

Le tout fait partie de nos responsabilités au sein du système d'éducation public. Il faut notamment montrer aux élèves comment laisser leur téléphone à la porte et ne pas l'utiliser dans la salle de classe à moins qu'un objectif pédagogique très clair en demande l'utilisation. Il faut également limiter leur utilisation de la technologie, satisfaire à leurs besoins de base et les encourager à manger des repas sains et à jouer dehors. Selon nous, ce sont absolument tous des aspects importants. Voilà justement pourquoi ce sont des aspects clés du plan d'éducation de 10 ans. Merci.

[Traduction]

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le gouvernement libéral de M^{me} Holt continue de promettre l'atteinte d'ambitieux objectifs de croissance économique alors que les économistes préviennent que les politiques du gouvernement ne correspondent tout simplement pas à sa rhétorique. Des experts de UNB et du Fraser Institute ont souligné que les coûts énergétiques élevés, l'imposition excessive et le manque de réformes judicieuses axées sur la croissance constituent des obstacles majeurs qui empêchent les entreprises du Nouveau-Brunswick d'être concurrentielles et de prendre de l'expansion. Ils ont aussi reproché au gouvernement d'énoncer de grandes ambitions sans présenter de plan clair pour atteindre les cibles.

La première ministre expliquerait-elle comment le gouvernement compte atteindre une croissance économique de 10 % alors que des économistes avertissent ouvertement les gens que ce dernier n'a pas réussi à créer un milieu d'affaires concurrentiel capable d'attirer les investissements nécessaires, de soutenir les exportations et de favoriser la croissance des entreprises actuelles?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie sincèrement le député de la question. J'ai vraiment hâte d'avoir l'occasion de parler de notre plan de croissance économique. Oui, il est ambitieux. Nous pouvons peut-être même dire qu'il est audacieux. Toutefois, personnellement, j'aime avoir des objectifs difficiles à atteindre, car nous constatons un potentiel au sein de l'économie du Nouveau-Brunswick.

Nous avons des ressources incroyables. Nous avons ici un ministre qui travaille d'arrache-pied et nous tirerons profit de nos ressources minières au cours des prochaines années. Nous verrons que le tout contribuera à une augmentation très importante de notre PIB. Nous voyons également des occasions présentées par nos ressources naturelles. Nous avons les meilleurs poissons, la meilleure nourriture et le meilleur secteur forestier du monde.

Même si le député qui a posé la question a dit, à l'occasion de sa réponse au discours du trône, qu'il ne voulait pas investir dans le secteur forestier, nous savons que le Nouveau-Brunswick a le meilleur bois du monde. Les gens du secteur ont besoin de notre appui. Grâce à nos ressources naturelles et à notre capital humain, nous réaliserons la croissance voulue.

[Traduction]

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Des économistes ayant examiné la stratégie de croissance économique du gouvernement libéral de M^{me} Holt ont soulevé de graves préoccupations quant à la contradiction qui se trouve au coeur même du plan. Le gouvernement soutient qu'il veut attirer au Nouveau-Brunswick de nouvelles compagnies et de nouveaux investissements privés, mais des experts font valoir que les entreprises actuelles éprouvent déjà des difficultés à composer avec des impôts fonciers élevés, des coûts énergétiques en hausse et l'incertitude économique persistante créée par le gouvernement actuel. Même des experts favorables aux cibles de croissance ambitieuses admettent que le plan ne comporte pas les réformes politiques nécessaires à l'obtention de résultats concrets.

Comment la première ministre peut-elle s'attendre à ce que les investisseurs choisissent le Nouveau-Brunswick lorsque des entreprises déjà en activité ici nous disent qu'elles n'arrivent pas à demeurer concurrentielles dans les conditions mêmes que continue de maintenir le gouvernement libéral?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup. Je suis contente d'avoir l'occasion de fournir des détails quant à mes observations sur le plan de croissance économique et, en particulier, les conditions nécessaires à la croissance. Notre gouvernement est conscient des coûts énergétiques. Les parlementaires d'en face veulent imposer une taxe sur



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'électricité, mais notre gouvernement comprend qu'il faut fournir les infrastructures énergétiques nécessaires à la croissance des compagnies. C'est pourquoi notre plan de croissance économique comprend trois principaux axes d'investissement.

Le premier axe consiste à aider les entreprises du Nouveau-Brunswick à attirer des capitaux pour soutenir leurs activités actuelles. C'est pourquoi nous avons modifié le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. La mesure a été prise pour que les entreprises du Nouveau-Brunswick bénéficient du meilleur régime au pays pour accroître leurs activités.

Nous avons également élargi notre soutien aux investissements visant à améliorer la productivité. C'est ce qui aidera nos compagnies à devenir concurrentielles et à faire en sorte qu'elles puissent soutenir la concurrence n'importe où dans le monde.

Enfin, nous aiderons les entreprises du Nouveau-Brunswick à accéder à de nouveaux marchés. Nous sommes sur le terrain, partout dans le monde, à la recherche de clients pour les entreprises néo-brunswickoises. En combinant de tels efforts à nos excellentes infrastructures dans le port de Belledune et dans celui de Saint John, qui sont aussi essentielles à la croissance du Nouveau-Brunswick, nous serons témoins d'une croissance considérable dans la conjoncture économique...

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : J'ai deux choses à dire. D'abord, je dirais que c'était un beau ramassis de mots, puis je recommanderais à la première ministre et aux parlementaires du côté du gouvernement d'écouter ma réponse au discours du trône du 19 mars. Ils n'écoutent qu'une partie du message. C'est typique. C'est de la poudre aux yeux.

La stratégie économique du gouvernement libéral de M^{me} Holt porte en grande partie sur la croissance, la productivité et la stimulation des investissements. Pourtant, les économistes qui ont examiné le plan ont souligné à maintes reprises que d'importantes occasions se présentaient au Nouveau-Brunswick, notamment la mise en valeur du gaz naturel. L'expansion des exportations et les grands projets d'infrastructure sont soit complètement absents du plan, soit dépourvus de détails concrets quant à leur mise en oeuvre. Des experts ont indiqué que la stratégie contenait des affirmations optimistes et du battage promotionnel, mais très peu de détails quant à la façon dont le gouvernement compte vraiment dynamiser les investissements et accroître la compétitivité économique à long terme. La première ministre admettra-t-elle que le gouvernement libéral excelle dans les slogans, mais peine à présenter des politiques économiques concrètes nécessaires pour favoriser une croissance réelle pour les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Eh bien, nous réalisons d'excellents investissements dans nos programmes de littératie ; donc, lorsque je consulte le hansard et que je vois les mots « une taxe modeste » sur les factures d'électricité, je sais que c'est exactement ce qu'a dit le député d'en face.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Notre gouvernement essaie de réduire le coût de la vie pour les gens du Nouveau-Brunswick en réduisant leurs factures d'électricité de 10 %, pas en ajoutant une taxe sur celles-ci. Notre gouvernement soutient notre secteur forestier et nos entrepreneurs et il ne les met pas en difficulté, comme l'a dit le député d'en face dans sa réponse au discours du trône. Notre gouvernement soutient la mise en valeur de nos ressources naturelles et investit dans des secteurs comme la cybersécurité. Nous ferons preuve de leadership en misant sur notre rôle comme berceau de l'Armée canadienne et comme lieu de formation de nos forces armées.

Nous tirerons parti des possibilités liées à la cyberdéfense, un secteur qui a attiré, pas plus tard que la semaine dernière, des investissements de 15 millions de dollars dans une compagnie du Nouveau-Brunswick. Cela est le résultat des efforts que nous avons déployés en collaboration avec la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB) ainsi qu'au moyen du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises afin de favoriser une croissance qui se traduira par la création d'emplois bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick. Après des années de négligence de l'économie par le gouvernement précédent, le gouvernement actuel stimule la croissance.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

